



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le seize juin, à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2025

Étaient présents : Mesdames Patricia GOUTORBE, Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Messieurs Jean-Noël DE STEFANI, Rémy ARQUILLERE.

Absents : Madame Corinne THIVANT donne pouvoir à Madame Evelyne RICARD

Madame Nathalie KLIMENKO

Madame Corinne GUILLOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Catherine BIGAY

Le compte-rendu de la réunion du 12 mai 2025 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Délaissé RD307-RD8 : Déplacement de la croix

Madame le Maire informe les membres du Conseil que l'entreprise PEREY est intervenue ce jour avec l'entreprise LAVENIR pour déplacer la croix. Une pierre du socle a été emmenée à l'atelier de Monsieur PEREY, elle va pouvoir être retravaillée et remise en place. L'opération de levage s'est bien déroulée. La croix va être nettoyée et protégée avant d'être réinstallée sur le nouveau socle réalisé par l'entreprise Cédric Poyet TP.

Il faudra maintenant s'occuper du pressoir, offert par Madame PELNARD de Rébruns, afin de prévoir son transport et son installation sur le délaissé dans le cadre de l'aménagement de ce terrain.

- Proposition Madame PELNARD Geneviève

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de Madame PELNARD Geneviève de vendre à la Mairie son terrain, cadastré C 65, situé Route d'Arçon et d'une superficie de 355 m². Il s'agit du terrain attenant à la grange Blanchardon acquise par la commune. Madame PELNARD fait une offre à 10.000,00 €, soit 28,57 € le m². Il s'agit d'un terrain constructible. La Mairie aurait la possibilité de construire des garages à louer par exemple.

Le Conseil Municipal estime que le prix est trop élevé et souhaite ouvrir une négociation avec Madame PELNARD, ce terrain pouvant être intéressant à aménager.

- Manuels scolaires

Madame le Maire fait part de la demande de Madame Rosen MEUNIER, enseignante en classe de GS-CP, pour l'acquisition de manuels scolaires. Elle a fait établir un devis d'un montant de 251,14 € TTC.

Madame le Maire rappelle qu'un budget supplémentaire a été alloué à la classe de CM d'un montant de 500,00 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer un budget supplémentaire de 200,00 € à la classe de GS-CP pour l'acquisition de manuels scolaires.

- Point sur les travaux de voirie

Madame le Maire fait le point sur les travaux effectués par les agents de la voirie et ceux restant à faire :

- Une entrée de parcelle a été réalisée, il en reste encore deux à faire.
- Le fleurissement est terminé, que ce soit les nouveaux massifs ou le fleurissement d'été. Un rosier sur tige n'a pas pris. PJA sera contacté pour savoir s'il est possible de le remplacer.
- La fontaine : l'entreprise CHARRONDIERE est intervenue pour sortir le réseau du fond du bassin. Mais la fuite persiste et un devis a été demandé à l'entreprise Piscine de la Côte pour la pose d'un PVC armé dans les deux bassins.
- À venir : les travaux à proximité du pont des Claines afin d'améliorer le passage sur le pont.
- Le lavoir de Rébruns : plusieurs entreprises ont été contactées à de nombreuses reprises mais aucune ne donne suite.

- Recrutement

Madame Séverine MONCHAUX a fait part de son souhait d'arrêter son travail d'adjoint technique pour la Mairie de Changy à compter du 1^{er} septembre 2025. Elle se réoriente vers son métier d'origine, le soin aux personnes âgées.

Le recrutement est en cours. Six entretiens sont programmés sur huit candidatures reçues.

- Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu à Changy du 15 janvier au 14 février 2026. Ce recensement est très important pour la commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population de référence, mise à jour et diffusée chaque année en décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'Etat au budget, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces....

Délibération n°05-01-2025

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Sur le rapport de Madame le Maire,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local, soit un agent de la commune.
- 2) Autorise Madame le Maire à nommer Madame Mélanie LACROIX, rédacteur territorial, coordonnateur communal par arrêté.

- Tarifs communaux 2026

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs communaux des locations de salles pour l'année 2026.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Foyer Socio-Educatif

Délibération n°05-02-2025

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Justine FABRIZI, secrétaire du Foyer Socio-Educatif du collège Jean Papon, sollicitant une subvention : 17 élèves habitant Changy ont participé à un voyage scolaire, sur les traces gallo-romaines pour les latinistes ; en Auvergne pour les 4èmes et Normandie-Paris pour les 3èmes.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide de verser une subvention de 15,00 € par élève participant aux voyages, au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Papon, soit 255,00 €.
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 65748.

- Boule Changynoise

Délibération n°05-03-2025

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association La Boule Changynoise, sollicitant une subvention de la Mairie pour pouvoir représenter les couleurs de Changy lors du Championnat de France vétérans du 12 au 14 septembre à NYONS (Drôme).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande mais souhaite une belle réussite à l'équipe en déplacement à NYONS.

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association HandiSport Loire sollicitant une subvention au titre de l'année 2025. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS

- Maison CHARGUERAUD

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une réunion a été organisée en Mairie au sujet des nuisances engendrées par le locataire de Monsieur CHARGUERAUD dans l'appartement situé en face de l'église. Une procédure d'expulsion est en cours.

Dans le même temps, il a été signalé à l'indivision CHARGUERAUD que si aucun travaux n'étaient engagés rapidement afin de mettre en sécurité le bâtiment abritant l'ancienne boulangerie, la procédure de péril serait mise en route afin d'assurer la sécurité de tous.

- Conseil Municipal Enfants

Le Conseil Municipal Enfants prépare la semaine des petits-déjeuners à l'école qui aura lieu du 23 au 27 juin.

Après le départ de 5 élèves au collège, le Conseil Municipal Enfants devra retrouver 5 membres lors des prochaines élections organisées en septembre prochain.

Une dernière réunion du CME permettra de partager un goûter afin de fêter ensemble la fin de l'année scolaire.

- Rendez-vous avec Dorian RUINI

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition faite par Monsieur le Maire du Crozet. Un parc photovoltaïque va être installé sur le territoire de la commune du Crozet (à proximité des anciens bâtiments de la Communauté de Communes). Monsieur le Maire du Crozet propose de faire profiter aux communes environnantes (moins de 20km) d'une électricité en auto consommation collective, pour les bâtiments communaux et moins cher que les contrats de distribution classique.

La production du parc sera renvoyée dans le circuit classique et redistribuée via une convention signée entre la Mairie et la société en charge du parc. Il est promis une économie de 25 à 30%.

Les contrats avec EDF seraient conservés afin de pallier à une baisse de production ou à une production insuffisante.

Le parc devrait être mis en service au printemps 2026.

En attendant, Madame le Maire a indiqué avoir donné l'autorisation à Roannais agglomération de réaliser une étude sur les consommations électriques des bâtiments communaux.

- Médico bus

Madame le Maire informe qu'elle a reçu, le jour même, avec les adjointes, les responsables du medicobus. Ce dispositif, à l'initiative de l'ARS et de France Ruralité, et avec de nombreux partenaires, a pour objectif de palier aux déserts médicaux. Un bus équipé pour recevoir les patients, comme un cabinet médical. Ce sont des médecins retraités.

À Changy, à partir du 2 juillet 2025, le medicobus s'installera Place du Souvenir, les mercredis après-midi des semaines impaires, de 12h50 à 15h30. Il reçoit les patients uniquement sur rendez-vous. Initialement, ce dispositif était à destination des personnes n'ayant plus de médecin traitant, ou en Affection Longue Durée. Mais le médecin peut également recevoir des patients ayant des difficultés à avoir un rendez-vous chez son médecin traitant.

ROANNAIS AGGLOMERATION

- Réunion publique d'information sur le projet de géothermie profonde

Monsieur Guillaume LEFEBVRE explique avoir participé à la réunion publique le mardi 10 juin à la Halle Vacheresse, en présence d'Yves NICOLIN, Nicolas CHARGUEROS Mathieu BELLANGER (Géologue chez TLS GEOTHERMICS) et la Direction Transition Ecologique et Mobilité de l'agglomération.

Au cours de cette rencontre, ont été présentés les objectifs et les enjeux du projet, les premiers résultats d'études de terrain réalisées dans le cadre du projet et les prochaines étapes du calendrier opérationnel.

QUESTIONS DIVERSES

* La commune a été retenue pour accueillir un atelier SOMMEIL sur la session 2025-2026 en direction des séniors à partir de 60 ans. Cet atelier est ouvert à un maximum de 17 personnes (minimum 10 personnes). Les ateliers auront lieu les mardis de 14h00 à 15h30 du 18 novembre au 16 décembre 2025. Les inscriptions se font en Mairie.

* Le bilan de la soirée théâtre du CCAS :

DÉPENSES		RECETTES	
ATAC	106,19 €	76 entrées x 10€	760,00 €
		Gâteaux et buvette	68,50 €
Droits SACD	163,91 €		
Troupe de théâtre	298,05 €		
Total dépenses	568,15 €	Total recettes	828,50 €
		Bénéfice	260,35 €

* Madame Séverine MONCHAUX souhaite offrir un pot de départ aux élus. Elle invite le Conseil Municipal le jeudi 3 juillet à 19h00 en Mairie.

* Madame le Maire indique que des calculatrices seront offertes aux élèves de CM2 lors de la fête de l'école.

* L'Assemblée Générale de l'ADMR aura lieu le mercredi 2 juillet à 19h00.

* L'entreprise HED a établi un devis pour la réparation de la laveuse Karcher pour le Foyer Rural d'un montant de 575,30 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
le LUNDI 28 JUILLET 2025 à 20H00 en Mairie